

## Syndicat Mixte d'Avanne-Aveney et de Rancenay - Dissolution du syndicat

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Le Syndicat Mixte d'Avanne-Aveney et de Rancenay, créé en 1984, regroupe les collectivités et organisme consulaire suivants :

- Département du Doubs,
- Ville de Besançon,
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs,
- Communes d'Avanne-Aveney et Rancenay.

L'objet de ce syndicat est le suivant :

*«Procéder à la réalisation des études de faisabilité permettant de déterminer l'intérêt éventuel de la réalisation d'un plan d'eau et des équipements touristiques qui seraient à aménager.»*

*«Prévoir la constitution de réserves foncières qui seraient éventuellement nécessaires à cette réalisation et l'étude de l'exploitation éventuelle de carrières.»*

**Depuis 1991, le Syndicat Mixte ne s'est plus réuni et aucune participation n'a été versée par les membres.**

Compte tenu de la mise en sommeil du projet d'une part, et de la création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon d'autre part, ce syndicat n'a plus de raison d'exister.

Ce Syndicat Mixte n'a pas opéré d'acquisition foncière en nom propre. C'est en effet le Département qui a financé, dans le cadre d'une convention du 5 mars 1985, l'ensemble des investissements. Cette convention stipule que les paiements effectués par le Département pour le compte du Syndicat Mixte sont considérés comme des avances à valoir sur un bilan global d'opérations à établir ultérieurement. Au 6 octobre 1986, les dépenses engagées par le Département du Doubs (propriétaire des terrains ou immeubles) ont été les suivantes :

. acquisitions foncières	2 229 493 F	(339 884,01 €)
. études	1 095 919 F	(167 071,77 €)
<b>Total</b>	<b>3 325 412 F</b>	<b>(506 955,79 €)</b>

Les acquisitions se sont poursuivies jusqu'en 1995 et 1997, le Département assurant encore le portage foncier.

L'actif syndical se limite aux disponibilités constatées à la Trésorerie de Saint-Vit. Le dernier compte de gestion fait ressortir les montants disponibles suivants :

- 13 898,19 F en fonctionnement (2 118,77 €)
- 629 441,86 F en investissement (95 957,79 €).

La section de fonctionnement a été alimentée par l'ensemble des membres du syndicat mixte selon la clef de répartition statutaire suivante :

. Département du Doubs	50 %
. Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs	20 %
. Ville de Besançon	10 %
. Commune d'Avanne-Aveney	10 %
. Commune de Rancenay	10 %

La section d'investissement a été intégralement financée par le Département, qui serait en droit de demander aux collectivités partenaires leur quote-part sur les investissements réalisés pour le compte du Syndicat Mixte ; toutefois, pour éviter des procédures administratives longues, le Conseil Général propose de ne pas retenir cette possibilité.

Le montant de l'actif syndical, tant en fonctionnement qu'en investissement, serait reversé dans les caisses du Département, lequel conserverait la propriété des biens qu'il a acquis pour le compte du Syndicat Mixte.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la dissolution du Syndicat Mixte d'Avanne-Aveney et de Rancenay, dans les conditions exposées ci-dessus.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Budget (Relations avec les Collectivités Territoriales), le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 10 juillet 2001.*